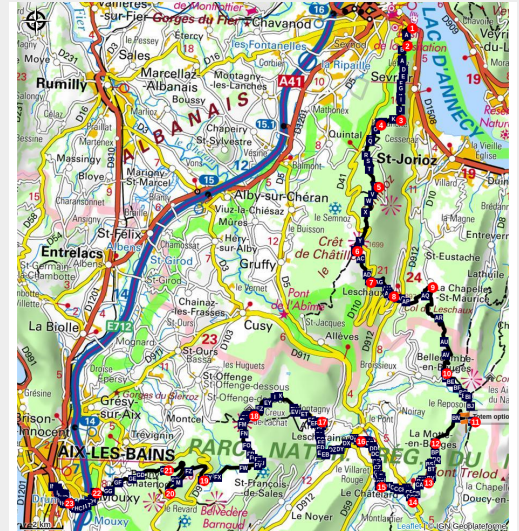


GR® des Grands Lacs

Secteur Grand Anancy - Arith



Vue sur le lac du Bourget (Alexandre Mollard)



Cette traversée relie les deux plus grands lacs naturels de France, lac d'Annecy et lac du Bourget, en passant par le coeur du Parc naturel régional et Géoparc du Massif des Bauges.

Dès Annecy et son lac quittés, démarre la longue montée forestière vers le Semnoz. Les alpages sommitaux offrent déjà une vue sur la suite de la traversée. Tout d'abord le coeur des Bauges et ses petits villages montagnards, la vallée du Chéran, labélisé "Site Rivière Sauvage", et plus loin le Mont Revard et le grand plateau nordique. La descente sur Aix-les-Bains et le lac du Bourget, par le chemin historique de la Crémaillère, termine cette superbe randonnée !

Infos pratiques

Pratique : Itinérance pédestre

Durée : 5 days

Longueur : 79.1 km

Difficulté : Difficile

Type : Itinérance

Thèmes : Eau, Pastoralisme, Point de vue, Sommet et col

Itinéraire

Départ : Annecy

Arrivée : Aix-les-Bains-Gare

Communes : 1. Arith

2. Bellecombe-en-Bauges

3. Doucy-en-Bauges

4. La Chapelle-Saint-Maurice

5. La Motte-en-Bauges

6. Le Châtelard

7. Leschaux

8. Lescheraines

9. Montcel

10. Pugny-Chatenod

11. Quintal

12. Saint-François-de-Sales

13. Saint-Jorioz

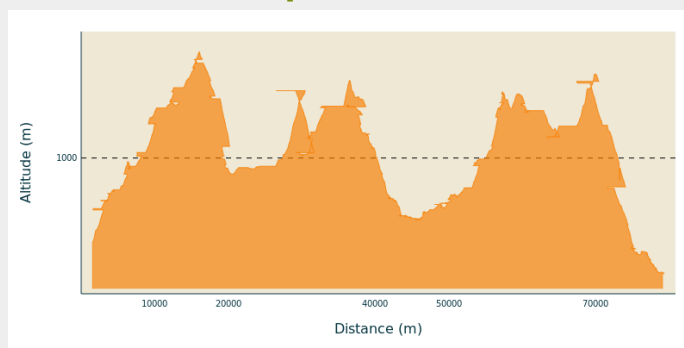
14. Saint-Offenge

15. Sévrier

16. Trévignin

17. Viuz-la-Chiésaz

Profil altimétrique



Altitude min 0 m Altitude max 0 m

1 - Le départ se fait depuis la rive gauche du lac d'Annecy.

Se rendre au niveau du 58 rue des Marquisats D1508 . Passer entre le club de tennis et le parking des Marquisat, puis emprunter le sentier raide qui monte à droite dans les bois. Le suivre pour atteindre le lieu-dit "Gaillard" (530 m) après avoir traversé la D41 à deux reprises, parvenir au restaurant les Terrasses du Lac.

2 - La montée se poursuit en forêt du Crêt-du-Maure sillonnée de nombreux chemins et sentiers. A partir de la cote 730, Le GR® se développe en balcon au-dessus du lac. Couper les sentiers des Maréchaux et rester en balcon jusqu'au croisement de la Montagne Sud.

3 - Après ce dernier carrefour, s'éloigner du versant du lac. En traversant la montagne du Semnoz, déboucher dans un virage de la route forestière du Grand-Roc (Les Sables 920 m).

4 - Suivre la route forestière du Grand-Roc sur 1 km. La quitter dans un lacet pour prendre en face un sentier. Traverser ensuite une route forestière et continuer à monter. Le sentier passe sous une ligne électrique (1150 m) et pénètre dans la forêt domaniale du Semnoz. Parvenir à la baraque de Bénévent (1350 m), non loin du crêt du même nom.

5 - Poursuivre, tantôt sur des routes forestières, tantôt sur des sentiers, vers le crêt de la Grande-Danne. Le laisser sur la droite. Passer sous une deuxième ligne électrique (Plateau de la Danne), (1505 m) rejoindre la D41 et la suivre sur 50 m avant de reprendre le sentier sur la droite pour arriver derrière l'hotel des Rochers Blancs. Poursuivre le sentier ascendant pour déboucher sur les alpages sommitaux

du Semnoz. Rejoindre le Crêt de Chatillon (1702 m), puis le Chalet nordique du Plateau.

6 - Au Chalet nordique du Plateau, prendre la D110, passer le lacet et 200 m plus loin en descendant, prendre le sentier de droite qui traverse les alpages puis en forêt. Passer au-dessus des Chalets du Villard et, toujours en descendant, atteindre la D110 à la Croisée du Villard.

7 - Traverser la route et continuer le sentier forestier qui descend le flanc de la montagne du Semnoz. Rejoindre une route en sortant de la forêt et gagner le village de Leschaux (930 m).

8 - Quitter Leschaux par un ancien chemin et rejoindre le Col de Leschaux (900 m). En face, suivre alors la D10 sur environ 2 km.

9 - Au carrefour de la Chappelle-Saint-Maurice (940 m), sans entrée dans le village, prendre à droite la route pastorale jusqu'au Créterny (1060 m). Grimper alors sur la gauche le raide sentier qui rejoint en forêt puis en alpage, les Chalets du Sollier (1440 m). Traverser les chalets puis redescendre en empruntant la piste pastorale sous le Roc des Bœufs jusqu'au hammeau de Mont Derrière (1030 m).

10 - Suivre la route descendante jusqu'à la prochaine bifurcation. Prendre alors à gauche la route en direction de Mont Devant (1023 m). Poursuivre en face jusqu'au gîte du Roc des Bœufs avant d'emprunter le chemin empierré qui s'élève sur 700 m à travers prés et forêt. Après un lacet raide, atteindre la route forestière (Route du Petit Reposoire, 1130 m). La suivre à droite sur 500 m jusqu'à la place de retournement du Reposoire. Juste avant, prendre le chemin de droite afin de traverser la petite passerelle au dessus du ruisseau et emprunter le chemin sur la gauche qui monte sur 1.5 km à travers clairières et sapinières jusqu'au Golet de Doucy (1329 m).

11 - Au col, prendre à droite le sentier dans les prés puis en forêt qui grimpe en lacets vers la croupe du mont Julioz. Parvenu à l'altitude 1 520 m, suivre le sentier qui descend par un court passage raide et rejoint une vieille piste forestière. La suivre à gauche sur près de 2 km, sur le flanc est du mont Julioz, d'abord à niveau puis en légère descente jusqu'à la piste du col du Plane. Rejoindre le col à 250 m de là (col du Plane, 1337 m).

12 - Du col, prendre la piste caillouteuse à gauche sur 1,5 km. Au croisement, la poursuivre en face sur encore 850 m. La quitter à gauche pour un vieux chemin qui descend en forêt jusqu'à rejoindre une piste forestière. Suivre alors le sentier en face qui descend la prairie qui amène par une sente herbeuse au gîte des Garins (1100 m).

13 - Des Garins, descendre au hameau et aller vers le pylône, (parking des Garins, 1065 m). Descendre en forêt au sud-ouest en coupant la route. Déboucher dans les prés et gagner Chez Viviand. Sous le hameau, le sentier reprend à gauche dans le virage suivant de la route. La rejoindre plus bas et la quitter à nouveau après 200 m, à droite, jusqu'à rejoindre la rue centrale du Châtelard par le Golet à Croquet (765 m).

14 - Prendre à droite. Traverser le village jusqu'au rond-point après être passé devant la Maison du Parc et l'Office de tourisme. Descendre à gauche la route du Champet puis le chemin de Ranfian jusqu'à la passerelle qui enjambe le Chéran aux Maisons

Picot (625 m). Traverser le Chéran, rejoindre le Pont du Nant d'Aillon (630 m).

15 - Prendre le sentier à droite après le pont et parvenir au parking du Pissieu (621 m). Traverser tout le site des îles du Chéran et ses plans d'eau. Contourner le dernier plan d'eau (baignade) et, par une sente raide, monter la route et la suivre à droite puis rapidement à gauche pour rejoindre le centre de Lescheraines chef-lieu. A l'église, descendre la D 912 sur 200 m.

16 - Prendre à gauche le chemin de la Pallud qui se poursuit à travers champs et remonte vers la D 62a. l'emprunter à droite sur 700 m. À la sortie du hameau de Chez Lovat (709 m), trouver à droite le sentier forestier qui descend jusqu'au nant de Saint-François. Le traverser sur une passerelle suspendue et remonter en face, en bordure de près, jusqu'à la D 62. La suivre à droite sur 400 m jusqu'au lieu-dit la Croix du Cœur (730 m). Par de vieux chemins ruraux entre bois et prairies, arriver près du hameau de Bourchigny (760 m).

- Le gîte de la Fruitière est situé à 200 m à droite.

17 - Poursuivre par un chemin agricole vers Montagny (805 m). Traverser le hameau et prendre au-dessus de la chapelle, le sentier en direction du Creux-de-Lachat. Rejoindre la grande piste, l'emprunter à droite et après le lacet, bifurquer à droite en direction du Mariet (carrefour Sous le Chênay , 961 m). Monter en forêt, prendre à gauche au carrefour des Taillis pour déboucher dans les pâturages du Mariet-Dessus. Aux derniers chalets, prendre à gauche, entrer en forêt et gagner le carrefour Pâturage de Lachat .

- Le refuge du Creux-de-Lachat (1360 m) est situé à 300 m à droite.

18 - Monter dans le pâturage en face, rejoindre la forêt et les crêtes. Passer une table d'orientation avec un point de vue sur l'Albanais et descendre un raidillon forestier jusqu'au col de la Cochette (1317 m). Prendre en face, sortir dans les alpages. Passer un abreuvoir et gagner un gros bosquet sommital puis une clôture. Franchir un portillon et descendre à gauche le long des clôtures jusqu'à une piste. La suivre à plat (portillon) puis en descente jusqu'à la clairière du chalet de la Plate (1302 m). Poursuivre en forêt puis par un chemin d'exploitation. Le quitter pour un sentier qui descend rapidement vers le fond du vallon de la Rionde. Par des sentes, descendre le vallon, franchir le lit du ruisseau, puis remonter à flanc jusqu'aux chalets Mermet. Traverser le large vallon pastoral du Sierroz et atteindre les chalets de la Clusaz (1200 m).

19 - A droite, remonter la piste qui rejoint la D 913. Prendre en face le sentier qui mène à la crête des Ébats et au sommet de la Tour-de-l'Angle-Est (1 563 m). Descendre la croupe boisée par la piste et gagner le carrefour de la Crémaillère (1489 m). (De là, le gîte de la Gaillarde est à 1 km).

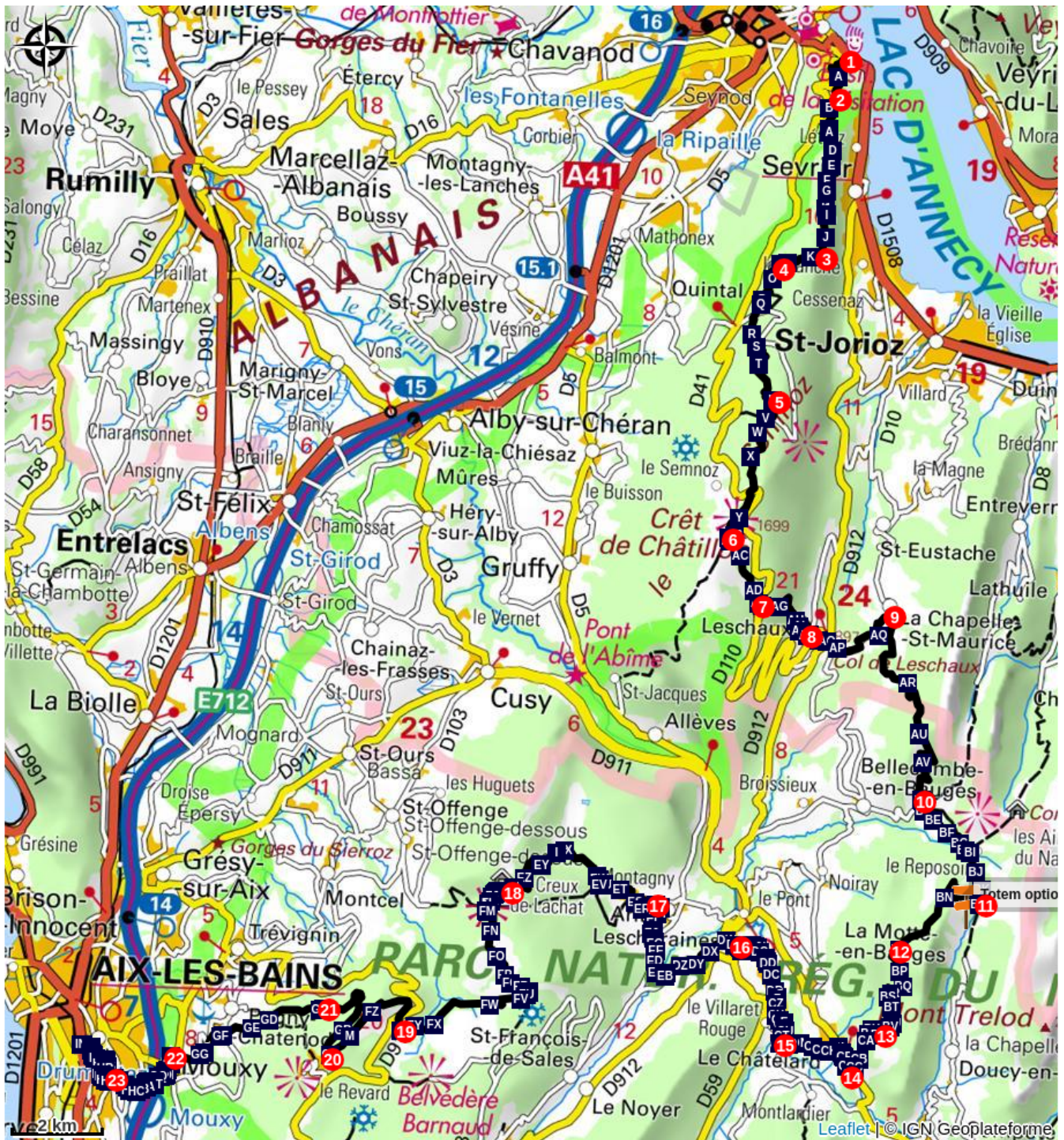
20 - Du carrefour de la Crémaillère, descendre l'ancien tracé de la Crémaillère. Un kilomètre et demi plus loin, emprunter le tunnel de Pré-Farnier (115 m de long) puis gagner l'ancienne station de Pré-Japert (1 051 m).

21 - Poursuivre votre descente, passer le petit tunnel de Pré-Japert (28 m de long) puis le spectaculaire viaduc des Fontanettes (long de 100 mètres). Par le hameau des Exertiers (644 m), continuer à descendre la Crémaillère, tantôt surélevée, tantôt en tranchée, jusqu'à traverser la D 913. Atteindre l'ancienne gare de Mouxy.

22 - Rejoindre à gauche, par de petites routes, le centre de Mouxy et, après la mairie, descendre à droite pour traverser le plateau sportif. Franchir sur un pont l'A 41. Au rond-point, prendre à gauche le chemin des Bugnards. Par la route du Sarto, puis les chemins du Biollay-sur-Roche et de l'Hermitage, atteindre l'entrée du bois Vidal.

23 - Descendre à travers le parc, dépasser le belvédère et déboucher sur le boulevard de la Roche-du-Roi. Le remonter sur 150 m puis, par le chemin Nungusser, les rues Isaline, de Chambéry, l'avenue de Tresserve, la rue de Liège et, par l'avenue Charles-De-Gaulle, gagner la gare SNCF Aix-les-Bains.

Sur votre chemin...



- 🌲 Forêt du Crêt de Maure (A)
- 🌊 le Golet de Doucy (C)
- 🌧️ Plaine d'inondation du Chéran (E)
- 🏠 La salle Fitoja (G)
- 🏠 Le Mariet-Dessus (I)
- 🏠 Belvédère du Col de la Cochette (K)
- 🏠 La tour de l'Angle Est (M)
- 🏠 La croix du Chef-Lieu (B)
- 🏠 Le Chéran et les molasses (D)
- 🏠 Plan d'eau du Châtelard (F)
- 🏠 Le chemin du Mariet (H)
- 🌲 Biodiversité forestière (J)
- 🏠 Chalets de la Clusaz (L)
- 🏠 Ancienne station de Pré-Japert (N)

Toutes les infos pratiques

Comment venir ?

Accès routier

Départ au coeur d'Annecy. De l'hôtel de ville d'Annecy (448 m), deux itinéraires permettent d'accéder au départ.

-Accès > par la vieille ville 40 min

Emprunter en face de la mairie le passage piétons pour gagner le canal du Thiou. Le franchir par le pont Perrière. Longer le Palais de l'Isle et entamer la montée au château et à la basilique de la Visitation. Continuer par la route qui contourne le mur d'enceinte du couvent jusqu'à son extrémité est donnant sur un carrefour. Prendre la voie du milieu qui aboutit à la D 41 vers l'entrée du camping.

-Accès > par la rive du lac 30 min

Franchir le pont sur le Thiou et suivre le quai jusqu'au port des Marquisats. Après le bâtiment de l'école de voile, continuer le long des quais ; après la base nautique, traverser la D1508. au bord du lac. Au bord de la D1508 au niveau du 58 de la rue des Marquisats.

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

Tétras lyre - hiver

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Décembre

Contact : Parc naturel régional du Massif des Bauges.
info@parcdesbauges.com
04-79-54-86-40

Zone de refuge hivernal pour le Tétras lyre.

Roc des Bœufs

La partie finale de la course « Roc des Bœufs » se situe dans une zone d'hivernage du Tétras-Lyre.

- **Merci d'adopter les attitudes suivantes :**

-- Limitez au maximum la surface de neige impactée par votre passage : à la montée en suivant la trace principale, à la descente en ayant une trajectoire la plus rectiligne possible et en privilégiant les secteurs déjà tracés,

-- Soyez discrets et ne vous attardez pas dans cette zones.

Partout ailleurs conservez l'attitude « Be Part of the Mountain », en évitant particulièrement les lisières et les surfaces moins enneigées, ressources de nourriture pour la faune sauvage.

www.bepartofthemountain.org/fr/

www.parcdesbauges.com/fr/bpm

Télécharger la carte ici : http://www.parcdesbauges.com/images/contenus/pages_seules/RCP/carto_2018/roc_des_boeufs_2018.pdf

Tétras lyre - hiver

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Décembre

Contact : Parc naturel régional du Massif des Bauges.
info@parcdesbauges.com
04-79-54-86-40

Zone de refuge hivernal pour le Tétras-lyre.

Participez à sa préservation et adoptez l'attitude « Be Part of the Mountain », en évitant particulièrement les lisières et les surfaces moins enneigées, ressources de nourriture pour la faune sauvage.

www.bepartofthemountain.org/fr/

www.parcdesbauges.com/fr/bpm

Présence potentielle de chien de protection

Période de sensibilité : Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre

Contact : Audrey Stucker, Chargée de mission Agriculture et Pastoralisme pour le Parc, a.stucker@parcdesbauges.com

Présence potentielle de chiens protégeant les troupeaux de chèvres et moutons contre les prédateurs. Restez vigilant en dehors de cette zone, des chiens de protection peuvent aussi être présents.

Réglementation sur le Semnoz pour préserver la faune et la flore

Période de sensibilité : Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre

Contact : Mairies de Gruffy, Leschaux et Quintal.

Du 1er mai au 31 octobre de chaque année, la réglementation suivante s'applique :

- Interdiction de bivouac, sauf autorisation et zones délimitées dans les arrêtés.
- Chien tenu en laisse.
- Feux de camp en plein air interdits.
- Circulation pédestre hors sentiers interdite.
- Baignade d'humains et d'animaux interdite.
- Circulation véhicules à moteur interdite sur les pistes sauf autorisation.
- Stationnement camping-car, caravanes et véhicules aménagés autorisé uniquement sur les aires de stationnement.
- Nuisances sonores interdites.
- Décollage et atterissage en parapente autorisé uniquement sur la zone définie.
- Feux d'artifices et pétards interdits.

Pour connaître les exceptions et avoir plus d'informations, consulter l'arrêté municipal complet, en cliquant sur 'En savoir plus' ci-dessous.

Sur votre chemin...



Forêt du Crêt de Maure (A)

La forêt du Crêt de Maure appartient à la forêt communale d'Annecy. Elle est issue d'un reboisement dans la deuxième moitié du XIXème siècle à la suite de coupes intensives dues à la mise en culture et en pâture des terrains.

La forêt est gérée par l'Office National des Forêts avec la ville d'Annecy. Pourvu de nombreux sentiers desservants de multiples belvédères, elle a une vocation touristique.

Crédit photo : O.Colin



La croix du Chef-Lieu (B)

La croix du Chef-Lieu a été fabriquée et installée par l'association "les amis du terroir", résultat d'un travail de bénévoles qui ont coupé de nombreux arbres pour dégager ce point de vue remarquable.

Chaque année l'association entretient ces 3 points de vue pour que le panorama incomparable soit toujours aussi visible et saisissant. Tous ces travaux d'entretien des croix, sont réalisés gratuitement et bénévolement par les adhérents.

En savoir plus : <http://www.lesamisduterroir-sevrier.com>

Crédit photo : O.Colin

le Golet de Doucy (C)

Belle ambiance pastorale sur ce col situé entre Bellecombe et Doucy-en-Bauges, et dominé par la barre rocheuse de Banc Plat.



Le Chéran et les molasses (D)

Avec la formation des reliefs alpins, les phénomènes d'érosion se sont activés, Cette érosion mobilise des matériaux, ensuite charriés par les rivières, qui se redéposent au pied des reliefs, dans des bassins appelés bassins molassiques. Ces bassins réceptionnent des matériaux indifférenciés qui amène les géologues à les considérer comme « la poubelle » des Alpes. On les assimile à des grès tantôt très dur mais pouvant aussi être très peu résistant. Le nom molasse, dont on ne connaît l'origine, traduit cette hésitation entre les contraires de « mou » et « meule », ces dernières ayant longtemps été extraites de niveaux particulièrement résistants.

Crédit photo : tbria



Plaine d'inondation du Chéran (E)

Un secteur remarquable de la rivière, niché entre les terrasses fluvio-glaciaires du Châtelard, de la Motte-en-Bauges et de Lescheraines. La rivière divaguait dans un réseau en tresses avant que l'extraction de matériaux et les aménagements successifs ne modifient le cours de la rivière. Dans ce site se cachent encore quelques secteurs sauvages qui offrent de nombreux indices naturels ou anthropiques qui racontent la dynamique de la rivière.

Crédit photo : © C. Lansigu / PNRMB

Plan d'eau du Châtelard (F)

Alimenté par le Chéran, ce plan d'eau aménagé suite à l'exploitation d'une gravière, se destine principalement à la pêche. Peuplé de truites farios sauvages, il est ouvert à tous les types de pêche, et limite le prélèvement à une truite de 35 cm par pêcheur. Il offre une belle alternative pour sauver sa sortie si le niveau et le débit de l'eau sont trop élevés. La Maison de l'APPMA se situe aux abords du plan d'eau. Situé à la fin de la boucle, n'hésitez pas à profiter des aménagements pour faire une pause pique-nique ou goûter !



La salle Fitoja (G)

A proximité du lacet de la piste se trouve dissimulé un « trou souffleur » découvert en 2015. Réserve aux spéléologues avertis, il s'agit d'une succession de puits dans la roche calcaire, raccourcie vers la fameuse salle Fitoja. Cette vaste salle souterraine possède des dimensions exceptionnelles : 300 à 400m de long, 30 à 50m de haut, et est ornée de concrétions magnifiques dont des fistuleuses (fines stalactites) atteignant 7m de long.

Crédit photo : © S.Caillaut



Le chemin du Mariet (H)

Par endroits, le sentier forestier, encore bien empierré, présente de grosses goulottes ou rainures qui semblent taillées à même la roche. Elles témoignent du passage autrefois des **traîneaux à foin tirés par des chevaux, voire des roues de chars**. Guidés par ces sortes de rails, les traîneaux permettaient aux paysans de descendre plus sûrement le foin récolté dans les clairières du Mariet.

Crédit photo : © B.Tiberghien - PNRMB



Le Mariet-Dessus (I)

Cet alpage, qui domine celui du « Mariet-dessous », propose un beau paysage pastoral constitué de vastes granges agricoles, aujourd'hui souvent transformées en résidences secondaires, de chemins creux, de prairies et d'arbres isolés, souvent des frênes, à l'ombrage appréciable et qui offraient autrefois un appoint à l'alimentation du bétail.

Crédit photo : © B.Tiberghien - PNRMB



Biodiversité forestière (J)

Dans le massif des Bauges, notamment en forêt publique comme ici, l'ONF met en place une gestion forestière qui souhaite rimer avec biodiversité. La forêt est gérée de façon durable : elle assure tout à la fois une production économique renouvelable, un réservoir de biodiversité et un espace d'accueil du public dont chacun peut profiter pour se promener.

Crédit photo : © P.Paccard - PNRMB

Belvédère du Col de la Cochette (K)

Grands paysages à 180 degrés du Jura au lac du Bourget en passant par l'Albanais.



Chalets de la Clusaz (L)

Ce chalet d'alpage, composé de trois bâtiments et traversé par un chemin séduira les amateurs de fromages ! Arrêtez-vous déguster de la Tome et du Gruyère des Bauges (achat possible). Par ailleurs, il est important d'adopter les bons comportements au sein des alpages, en évitant la dégradation des exploitations et la confrontation avec les patous. Pour se faire, rester sur les sentiers balisés et respecter les indications transmises par les panneaux.

Dégustation et vente de 8h à 12h et 14h à 18h.

Plus d'information : <https://www.savoie-mont-blanc.com/offre/fiche/rencontre-a-l-alpage-de-la-cluse-visite-guidee/4768749>

Crédit photo : © O.Colin / PNRMB



△ La tour de l'Angle Est (M)

Avec une altitude de 1562 mètres, la Tour de l'Angle Est est le point culminant du Revard. Ce site est inscrit en zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) au niveau européen.

Ce sommet, situé sur les hauteurs du lac du Bourget, domine à l'ouest Aix-les-Bains et la Dent du Chat de toute sa splendeur. De l'autre côté, se laisse admirer la chaîne des Alpes, avec, par beau temps, une vue sur le Mont Blanc, le Margériaz et Belledonne.

Crédit photo : O.Colin



Ancienne station de Pré-Japert (N)

L'ancienne gare de Pré-Japert était la plus grande des cinq stations qui jonchaient l'ancienne ligne de la Crémaillère, en service de 1892 à 1937. Entre Aix-les-Bains et Le Revard, cette ancienne gare était l'avant-dernière de la ligne, et était un peu différente des autres. En effet, contrairement à ses homologues, l'ancienne station de Pré-Japert n'était pas construite en bois mais en briques avec des colombages, car elle était plus isolée que les autres. Elle servait à la fois de bâtiment d'accueil pour les voyageurs ainsi que de maison d'habitation pour le chef de la gare accompagné de sa famille. Détruite en 1996, il ne reste rien de cette ancienne infrastructure, et il est difficile d'imaginer qu'un tel aménagement ait été effectué à l'époque.

Crédit photo : © A.Mollard / PNRMB